Plan de déplacements entreprise un nouveau défi pour l'entreprise



CONNAÎTRE POUR AGIR



Des enjeux un défi!

Grâce au Plan de déplacements entreprise (PDE), les entreprises vont pouvoir mieux gérer leurs déplacements et proposer à leur salariés d'autres moyens de transport que la voiture individuelle.

- Le PDE est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements d'une entreprise. Il aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité. Sont ainsi privilégiées toutes les solutions de transport capables de limiter l'utilisation de la voiture individuelle :
- la marche à pied,
- le vélo,
- les transports en commun,
- le co-voiturage,
- les véhicules propres,
- ...
- Le PDE s'intéresse aux déplacements des salariés, des fournisseurs, des clients et des visiteurs de l'entreprise. Mais il est possible de commencer par les déplacements des salariés et ensuite d'étendre la démarche aux autres intéressés pour procéder par étapes. Le PDE est une démarche avant tout pragmatique qui concilie les enjeux environnementaux, les besoins des entreprises et ceux des salariés.

"8 fois sur 10, recruter une personne, c'est aussi embaucher sa voiture...!"

France 35% du dioxyde de carbone (CO_2), principal gaz à effet de serre. Les entreprises ont un rôle important à jouer pour participer à la réduction de ces émis-

Les transports représentent en

- sions en aménageant leurs déplacements notamment dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains (PDU)(1).
- A ce jour, près de 250 entreprises se sont lancées dans la démarche de PDE. Leur nombre devrait atteindre 500 dans les années à venir (objectif des Plans Climat et Santé Environnement).

66% des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des magasins IKEA dans le monde proviennent des déplacements en voiture de la clientèle. D'autres solutions (tramway, bus, livraison à domicile) sont envisagées par certains sites du Groupe.



Les 4 mots clés d'un plan de déplacements

/ Productivité

Les salariés effectuent la majorité de leurs déplacements pour des raisons professionnelles. Organiser de manière rationnelle les déplacements a un double effet positif : la réduction des coûts et l'augmentation de la productivité de l'entreprise.

L'optimisation des déplacements permet une meilleure productivité!

28% des déplacements effectués à Nice, Marseille et Toulon sont d'origine professionnelle.

2 • Mobilité

Maîtriser ses déplacements permet de réduire sa consommation d'énergie. Des déplacements mieux étudiés, c'est aussi une plus grande mobilité apportée aux salariés en mettant à leur disposition un plus grand choix de solutions de transport et une plus grande flexibilité horaire.

La maîtrise des déplacements est source d'économie et de qualité de vie !



L'aménagement-réduction du temps de travail implique une réflexion sur le temps de transport. La réduction de ce dernier pourrait permettre à chaque salarié

de bénéficier de plus de temps et d'argent au profit de sa vie personnelle.

Le PDE permet de dynamiser la culture de l'entreprise autour d'un projet fédérateur! II,4 millions de déplacements journaliers sont effectués dans un cadre professionnel en lle-de-France.



Réalisation de chemins piétonniers facilitant l'accès aux immeubles

■ Budget

Le budget transport est difficile à évaluer dans une entreprise car il est intégré à ses coûts globaux. Par ailleurs, les coûts des trajets domicile-travail ont une incidence

directe sur les revenus des salariés.

Le PDE est une occasion d'évaluer avec précision les coûts de transport pour l'entreprise et ses salariés.

3 actifs sur 5 travaillent hors de leur commune de résidence et la distance moyenne domicile-travail est de 15 km, soit à peu près I heure de transport par jour!



⁽i) PDU: Plans de Déplacements Urbains: obligatoires dans les villes de plus de 100 000 habitants, ils planifient les transports de personnes et de marchandises en ville.





900€: c'est le prix

stationnement que

moyen annuel de

location d'une

doit payer une

entreprise en

centre ville.

place de

La démarche du Plan de déplacements entreprise s'inscrit dans une logique de développement durable(2). L'entreprise, les salariés comme la collectivité dans son ensemble, en tirent les bénéfices. Chacun y trouve son compte dans cette réflexion partagée.

Des avantages pour les salariés

Réduire les frais occasionnés par les déplacements domicile - travail.

Diminuer le stress et la perte de temps par un plus grand confort des déplacements.

- Avoir un choix plus large et sans contraintes de son mode de déplacement.
- d'approvisionnement en carburant (notamment grâce au co-voiturage).
- Participer à un projet fédérateur et convivial dans l'entreprise et s'y sentir mieux intégré.

57% des accidents du travail sont des

accidents mortels

dus à la circulation.

- Se maintenir en meilleure forme physiquement.
- Valoriser son temps de déplacement.
- Participer individuellement à une action citoyenne destinée à relever le défi du développement durable et se sentir ainsi citoyen du monde.

Accéder à son lieu de travail sans être tributaire des restrictions de circulation ou de difficultés

Des avantages pour l'entreprise

Grâce à son PDE, l'entreprise va pouvoir :

- Diminuer et optimiser l'ensemble des coûts liés aux transports et donc les charges inhérentes aux déplacements et au stationnement (rationalisation du bilan carbone)(3)
- Améliorer l'accessibilité du site pour ses salariés, mais également pour ses clients, ses fournisseurs et ses visi-
- Valoriser "l'image" de l'entreprise auprès de ses publics grâce à un engagement dans une démarche citoyenne et responsable.

2 mois : c'est la durée moyenne d'arrêt de travail pour un accident lié à un déplacement.



- Développer l'esprit d'équipe et la culture d'entreprise à la lumière d'un engagement commun.
- Affirmer son projet de management environnemental⁽⁴⁾ (démarche qualité...).
- Anticiper une réglementation des déplacements promise au durcissement (circulation alternée, zones de circulation réduite, péage urbain...), susceptible d'affecter le bon fonctionnement de l'entreprise.



Des avantages pour la collectivité

La collectivité territoriale va, elle aussi, largement bénéficier des effets du PDE. Elle va pouvoir :

Dans le cadre de son PDE, la ville d'Echirolles (38) a incité 900 agents à se déplacer à vélo, en mettant en place... des vélos de fonction!

- Mieux intégrer les entreprises dans les politiques des collectivités locales (PDU, SCoT⁽⁵⁾...).
- Soutenir l'économie locale.
- Réduire la congestion du trafic urbain et ses nuisances (y compris le bruit).
- Participer à l'amélioration de la sécurité routière et donc à la réduction des accidents de la route.
- Récupérer des espaces publics, notamment en diminuant le stationnement sur la voie publique.
- Rendre la ville plus agréable et améliorer sa qualité de vie en limitant la pollution atmosphérique et des pics de pollution locaux.
- Réduire la dépendance énergétique, en limitant la consommation de combustibles fossiles.
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique.
- Mieux répondre aux préoccupations quotidiennes de ses citoyens.
- Développement durable : c'est un développement qui concilie l'économie, le social et l'environnement pour un avenir durable.
 Bilan carbone : méthode qui permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre engendrés par une entreprise, une activité administrative ou associative en vue de réduire ses émissions polluantes.
- administrative ou associative en vue de réduire ses émissions polluantes.

 Management environnemental : démarche volontaire s'appuyant sur un état des lieux pour connaître la situation environnementale de son entreprise en vue de mettre en place un système de gestion interne.

 SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale : il remplace le schéma directeur et met en cohérence l'ensemble des politiques
- OSCOI : Schéma de Cohérence l'erritoriale : il remplace le schéma directeur et met en cohérence l'ensemble des politiques d'urbanisme et d'équipement.

saviez-Vous?

- 3 milliards d'euros, c'est le coût des impacts sur la santé de la pollution atmosphérique générée par les transports.
- 6100 euros : c'est le budget dans une entreprise pour une voiture particulière.
- Un automobiliste qui habite à 20 kilomètres de son lieu de travail dépense 3 000 €/an pour aller travailler.
- 1500 à 2500 € : c'est le prix d'investissement pour une place de parking en surface (25 m², hors investissement foncier).
- Le coût au km d'une voiture particulière se situe entre 30 et 40 centimes d'euros.
- Dans l'agglomération grenobloise, la vitesse moyenne des véhicules est inférieure à 14 km/h.





Faire le point sur le budget, réaliser une enquête,

définir les objectifs et les résultats attendus, mettre en place l'organisation... La mise en œuvre du PDE doit se faire selon une méthodologie précise.

 Déterminer le budget transport de l'entreprise...

Le PDE va déterminer : les coûts fixes (versement transports, location de parking...), les coûts variables (indemnités kilométriques, consommation des véhicules de la société, péages, remboursement des abonnements de transport) et les investissements (stationnement, infrastructures...).

Le budget transport des collaborateurs...

Pour cela, il devra évaluer les coûts des déplacements domicile-travail selon le mode de transport utilisé : transports en commun, voiture particulière, vélo, marche...

Et l'accessibilité aux sites de l'entreprise Une étude des différents modes d'accès, leurs conditions et les temps de parcours sera réalisée, mais aussi l'identification des points noirs du trafic et l'établissement des capacités de stationnement sur sites.

Définir les objectifs et les résultats attendus en identifiant les problèmes et les priorités.

- Constituer l'équipe de travail
 - Elle peut réunir un groupe de pilotage, des éventuels consultants et les partenaires (l'ADEME, l'AOTU Autorités Organisatrices des Transports Urbains, les collectivités...) déterminant le mode de fonctionnement du process.
- Etudier les mesures réalisables

Le Plan permettra de formaliser les résultats et de dégager les principales pistes d'action, de déterminer les mesures les plus efficaces et d'évaluer leur faisabilité. Il consistera aussi à réaliser une trame d'action et à établir un plan d'information et de communication.

Lancer la concertation et valider le plan

Une étape importante pour sensibiliser le personnel aux problématiques du PDE est la présentation du projet à l'ensemble des collaborateurs pour qu'ils se l'approprient et valident les priorités des mesures à prendre.

La mise en œuvre du Plan

Elle va passer par le choix d'un animateur PDE et d'un correspondant transport motivé dont le rôle sera de faire vivre le Plan. La réussite de l'initiative sera liée à la qualité de l'accompagnement et des actions de sensibilisation.

L'efficacité et la pérennité de la démarche vont dépendre du bon respect des processus et du calendrier annoncés mais aussi de la capacité de l'entreprise à maintenir l'élan qu'elle aura suscité.

Exemples à **SUIVRE**!

Faites des PDE groupés!

Une ligne de desserte complémentaire et une image valorisée par la campagne de communication "Mieux vivre la Zirst", tels sont les effets positifs du PDE d'Inovallée (38), anciennement Zone pour l'Innovation et les Réalisations Scientifiques et Techniques (ZIRST) de Meylan Montbonnot.

- A Besançon, un PDE a réuni : la municipalité, le Conseil général du Doubs, la Préfecture et le Tribunal administratif, les services fiscaux et la Direction régionale des affaires culturelles.
- La compagnie Nestlé a lancé sa campagne "l'éco-voiturage" lors de son déménagement à Noisiel (77).
- Réduire de 50 % en 5 ans les accidents du travail liés à la sécurité routière, c'est l'objectif de l'opération "50 Cinq" menée par la Sécurité routière des entreprises dans 6 bassins d'emploi.

Quelles Mesures

mettre en œuvre?

Le plan d'actions de transport, réalisé en interne ou par des consultants spécialisés, consiste à mettre en place un ensemble de mesures variées.



Parking à vélos de l'Entreprise STMicroelectronics.

/ ■ Encourager les transports publics

Adapter l'offre existante aux besoins de l'entreprise, informer, organiser l'achat des titres, participer financièrement aux abonnements, créer une navette d'entreprise...

Avantages : réduction des besoins de stationnement et augmentation du pouvoir d'achat du personnel.

France Telecom a créé des "e-bureaux" pour les collaborateurs "nomades" entre ses différents sites en Rhône-Alpes.

2 Inciter au co-voiturage

Établir un fichier d'offres et de demandes, développer un service de mise en relation (site intranet), réserver des places de stationnement aux co-voitureurs. "Assurer le retour".

Avantages : renforcement de la culture d'entreprise, maîtrise du

nombre total de Véhicules, de ceux des collaborateurs et des coûts inhérents.

3 Aménager l'organisation du travail

Organiser le télétravail et les téléréunions, aménager les horaires.

Avantages : réduction des déplacements et des missions, des besoins en locaux.

4 • Organiser et limiter le stationnement

Offrir une allocation transport à l'ensemble du personnel qui ne stationne pas sur le site de l'entreprise, réorganiser la gestion du parc de stationnement (véhicules de services partagés, espace client).

Avantages : optimisation de la gestion du parc de stationnement.

5 ■ Favoriser l'auto-partage

Utiliser une société d'auto-partage pour des déplacements professionnels, participer aux frais de transport, développer une relation privilégiée avec une compagnie de taxis.

La ville de La Rochelle a créé un parking relais à destination des commerçants du centre ville et un abonnement préférentiel domicile-travail.

Avantages : limitation du nombre de véhicules et de places de stationnement.

6 ■ Encourager l'habitat de proximité

Aider à l'acquisition ou à la location de logements par le 1% logement, informer sur les logements disponibles à proximité ou dans une zone bien desservie par les transports.

Avantages : réduction des temps de trajet et amélioration de la qualité des déplacements domicile-travail et des conditions de travail.

7 Promouvoir les modes de transport doux

Mettre en avant les avantages du vélo et de la marche, faciliter et sécuriser le stationnement des vélos, aménager vestiaire et douches, aider à l'acquisition de vélos, développer des accès privilégiés.

Avantages : faible coût des mesures, amélioration de la santé des collaborateurs.

Le SUIVI et l'évaluation

Le suivi du PDE est capital pour en assurer l'efficacité et vérifier l'adéquation entre les mesures prises et les résultats attendus.

Différents acteurs institutionnels proposent des aides techniques et financières.



L'ADEME a développé, dans le guide "Réaliser un PDE''(6) une méthodologie d'évaluation, à partir des volumes de déplacements de l'entreprise. Cette méthode permet de suivre : les répartitions modales, les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les économies de carburant, les coûts externes pour la collectivité (pollution, bruit...).

Qui peut soutenir la démarche PDE d'une entreprise?

- La Délégation régionale de l'ADEME apporte un soutien technique et financier.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie joue un rôle de conseil et d'animation et peut aider au regroupement pour des PDE interentreprises.
- Le Conseil en mobilité⁽⁷⁾ ou l'AOTU (agglomérations, communes) peuvent faciliter les aménagements et l'amélioration de la desserte.
- Les Communes, les Conseils régionaux et généraux.
- Les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM).

Le Saviez-**VOUS?**

- En 2004, 450 salariés de Disneyland (77) co-voiturent régulièrement dans l'objectif d'atteindre 600 en 2005.
- En Franche-Comté, PSA Peugeot-Citroën, a recruté un animateur référent en mobilité pour suivre et évaluer le PDE de son site de Sochaux.
- Le PDE de ST-Microelectronics (38) a permis, en un an, à 15 % des salariés d'abandonner leur voiture, réduisant de 29,7 % les consommations et économisant à la collectivité 92 000 €/an.

Nantes métropole, en

complément à son

soutien technique et

financier aux études,

"pass-partout".

offre une réduction de

15 % sur l'abonnement

Tramway "Hirondelle" mis en service à Montpellier en 2000.

La CCI de Grenoble a mis en place une communauté d'échanges d'expériences sur les PDE et les autres actions liées aux transports.



⁽⁰⁾ Voir le Bon de Commande en dernière page.
O Le Conseil en mobilité rendu obligatoire par la loi Solidarité, et Renouvellement urbain est un service mis en place par les collectivités locales pour les entreprises et les particuliers qui souhaitent améliorer leurs

Des aides financières...

Dans le cadre du Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique et du Plan Climat, l'ADEME prévoit un accompagnement financier concernant:

- les études d'aides à la décision: le taux d'aide est de 50 % sur une assiette soumise à conditions et limitée à 75 000 €.
- les opérations exemplaires : le taux d'aide est de 20 % sur une assiette plafonnée à 300 000€.
 - Les Délégations régionales sont habilitées à préciser les modalités d'accompagnement. Les aides sont attribuées en priorité, aux établissements de plus de 300 salariés.

Conditions requises:

- suivre un cahier des charges général fixé par l'ADEME, pouvant être adapté à chaque entreprise.
- réaliser une évaluation environnementale et un suivi
- le plan de déplacements entreprise ne concerne que les déplacements des collaborateurs et clients.

Le Conseil en mobilité fournit l'information sur l'offre alternative à la voiture particulière, accompagne les lieux d'activité et fait émerger des solutions en fédérant les partenaires techniques de l'agglomération.

plan, l'ADEME et le

En PACA, dans le cadre du contrat de

Conseil régional peuvent aider les entreprises jusqu'à 70 % pour réaliser leur diagnostic!

Suivez le guide!

Des réponses concrètes à vos problèmes de mobilité

L'amélioration de la qualité de l'air et la limitation des émissions de gaz à effet de serre sont des enjeux environnementaux majeurs, au regard des conséquences sanitaires qu'elles impliquent.

Le secteur des transports et l'ensemble des déplacements représentent la première source d'émissions polluantes. Ainsi, ils sont à l'origine d'un tiers des émissions de dioxyde de carbone, principal responsable de l'effet de serre. Les progrès technologiques réalisés sont voilés par une augmentation

constante du trafic et une action sur l'organisation même des transports devient primordiale et urgente.

Ce guide méthodologique propose à tout établissement, entreprise privée ou publique, collectivité locale, administration, établissement scolaire ou hospitalier... une procédure pour prendre en compte la problématique des déplacements des employés comme des visiteurs.



Collection Connaître pour agir Février 2004 Format 17x24, 92 pages Ref. 4781. Prix : 25€

BON DE COMMANDE (disponible sur www.ademe.fr)
A retourner par courrier à Dominique WEITZ-ADEME Editions - 2, Square La Fayette - BP 90406 - 49004 Angers cedex 01

Nom	Prénom	
Société/organisme	Fonction	
	Code NAF	
Adresse		
	Ville	
Pays	Téléphone	
=ax	e-mail	
Nom et adresse de livraison, si différents		
Nom et adresse de facturation, si différents		
	Mode de règlement :	

Réf.	Titre	Prix unitaire(1)	Qté	Total €(1
478 I	Réaliser un Plan de déplacements entreprise	25€		
Pour	une livraison en France Métropolitaine, ajouter	· 4 €		
Pour	une livraison à l'étranger et dans les DOM-TO	M, ajouter 8€		
		Total général n	et ^(I)	
N° Si Code Date,	lissement non assujetti à la TVA), ret 38529030900330 • NAF 751 E signature et cachet ntreprise obligatoires			-
	L			_

Au comptant (obligatoire pour l'étranger)

Soit par chèque bancaire ou postal joint à la

commande à l'ordre du Régisseur de Recettes de l'ADEME

Soit par carte bancaire

☐ VISA ☐ EURO-MASTERCARD
N° carte
Date de validité (mois/année)
Nom/adresse et signature obligatoires du titulaire
de la carte

A réception d'une facture :

- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME
- Soit par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME

N°IBAN: FR.761007-1490-0000-0010-0020-607

TP Angers — Code banque 10071 — Code guichet 49000 —
N° de compte 00001000206 — Clé 07 — BIC : BDFEFRPPXXX —

LES IMPLANTATIONS DE L'ADEME

Paris Vanves

Centre de Paris-Vanves 27, rue Louis Vicat 75737 PARIS cedex 15 01 47 65 20 00

Valbonne

Centre de Valbonne 500, rte des Lucioles 06560 VALBONNE 04 93 95 79 00

Angers

Siège social 2, square La Fayette BP 90406 49004 ANGERS cedex I 02 41 20 41 20

■ Bureau de Bruxelles

53, avenue des Arts 1000 BRUXELLES 00 322 545 11 41

Délégations régionales

0 0					
Alsace (Strasbourg)	03	88	15	46	46
Aquitaine (Bordeaux)	05	56	33	80	00
Auvergne (Clermont-Ferrand)	04	73	31	52	80
Bourgogne (Dijon)	03	80	76	89	76
Bretagne (Rennes)	02	99	85	87	00
Centre (Orléans)	02	38	24	00	00
Champagne Ardennes (Châlons-en-Champ.)	03	26	69	20	96
Corse (Ajaccio)	04	95	10	58	58
Franche Comté (Besançon)	03	81	25	50	00
lle de France (Puteaux)	01	49	01	45	47
Languedoc Roussillon (Montpellier)	04	67	99	89	79
Limousin (Limoges)	05	55	79	39	34
Lorraine (Metz)	03	87	20	02	90
Midi - Pyrénées (Labege)	05	62	24	35	36
Basse Normandie (Hérouville St-Clair)	02	31	46	81	00

Haute Normandie (Rouen)	.02	35	62	24	42
Nord Pas de Calais (Douai)	.03	27	95	89	70
Pays de la Loire (Nantes)	.02	40	35	68	00
Picardie (Amiens)	.03	22	45	19	18
Poitou Charentes (Poitiers)	.05	49	50	12	12
P.A.C.A. (Marseille)	.04	91	32	84	44
Rhone - Alpes (Lyon)	.04	72	83	46	00
Guadeloupe (Baie Mahault)	.05	90	26	78	05
Guyane (Cayenne)	.05	94	29	73	60
Martinique (Fort de France)	.05	96	63	51	42
Réunion (Le port)	.02	62	71	П	30
Nouvelle Calédonie (Nouméa)	.687	7 2	4 3	5	19
Polynésie Française (Papeete)	.689	9 4	6 8	4 5	55
Saint-Pierre et Miquelon	.05	80	41	19	80





L'ADEME en bref: l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

